

du gouvernement du Manitoba. Le débordement des cours d'eau qui descendent les versants septentrional et oriental des monts Riding et Duck cause des dommages à une vaste étendue de bonnes terres agricoles. Les autorités fédérales ont donc été priées d'aviser à empêcher les inondations qui affectent une superficie de plus de 252,000 acres. Le coût des travaux d'égouttement dans cette région est partagé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba. Les travaux portent surtout sur les ruisseaux Mink et Edwards, dans la région de Riding-Mountain. Ils consistent à nettoyer et à endiguer le lit des cours d'eau et à le redresser en coupant les méandres et en le détournant. Le gros des travaux sur ces deux rivières s'est achevé en 1951.

On continue d'étudier également la question de l'érosion des rives des cours d'eau du mont Riding afin de les stabiliser et de réduire l'érosion au minimum. Il faudra poursuivre les études pendant plusieurs années avant de pouvoir obtenir des résultats concrets.

*Entreprise d'égouttement de la région de la rivière Saskatchewan.*—Les autorités fédérales ont fait des relevés et des enquêtes afin de déterminer la possibilité d'assécher en vue de l'agriculture les terres situées dans la région de Pasquia du delta de la rivière Saskatchewan, près de Le Pas, au Manitoba. Il en est résulté l'accord du 17 avril 1953 entre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba en vue de la construction d'ouvrages d'assèchement afin de mettre la région à l'abri des inondations et d'y aménager quelque 96,000 acres de terre propre à l'agriculture. Le gouvernement du Canada défraiera les principaux ouvrages de protection et celui du Manitoba, l'établissement, l'entretien des ouvrages et l'assèchement même des terres. La moitié des terres asséchées seront réservées au rétablissement de cultivateurs qui viendront de régions atteintes par la sécheresse et le reste sera vendu. Une partie du produit de la vente des terres sera versée au gouvernement fédéral en remboursement partiel des frais de construction des principaux ouvrages. Les travaux ont commencé dans les premiers mois de 1953 et dureront trois ans avant que ne soient terminés les ouvrages, qui comprendront des digues et des canaux de décharge et de détournement.

*Entreprise de la rivière Assiniboine.*—L'entreprise s'exécute à la demande du gouvernement du Manitoba, qui désire empêcher de nouveaux débordements de l'Assiniboine, surtout entre Brandon et Virden et entre Portage-la-Prairie et Headling, où des milliers d'acres de riches terres agricoles ont été fréquemment inondées. Les études entreprises se rattachent toutes au relevé dont le bassin de la rivière Rouge fait actuellement l'objet.

Plusieurs plans de détournement des eaux de la rivière Assiniboine aux époques de crue sont actuellement à l'étude. On étudie en détail les données relatives à l'écoulement des eaux dans le bassin hydrographique de la rivière Assiniboine et la possibilité de construire des réservoirs en vue d'en retenir les eaux supérieures.

*Entreprise d'assèchement de la vallée de Lillooet.*—Cette entreprise est le fruit d'une entente entre le gouvernement fédéral, celui de la Colombie-Britannique et la circonscription d'assèchement de la vallée de Pemberton. Les travaux s'effectuent dans la vallée de la rivière Lillooet, en amont et en aval de la ville de Pemberton; ils visent à protéger les terres actuellement en culture et à mettre d'autres terres en valeur au moyen d'ouvrages d'endiguement et d'égouttement. Le territoire asséché s'étend sur 14,000 acres, ce qui permettra aux cultivateurs de la région d'agrandir leurs fermes et favorisera l'établissement de centaines d'autres habitants.